

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une réforme qui continue d'inquiéter...

Alain Bibeau, erg., M. Sc.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée nationale adoptait il y a trois ans maintenant la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux (PL10). Le gouvernement faisait alors le pari de sa pertinence, en dépit des nombreuses mises en garde exprimées avant son adoption. Au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), on parlait alors de s'inscrire dans la continuité de la réorganisation initiée dix ans plus tôt, en poussant encore plus loin la logique de fusion des établissements. Dans cette optique, les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) se voyaient confier la mission d'harmoniser les pratiques et d'assurer une meilleure fluidité des services offerts aux usagers.

Des préoccupations présentes depuis le début

Déjà en 2015, l'OEQ avait, à l'instar d'autres ordres, formulé ses préoccupations face à cette réforme : « Les incertitudes actuelles quant aux résultats à anticiper sont grandes, surtout qu'elles peuvent difficilement être isolées des impacts et des interrelations de nombreuses autres transformations en cours : Loi 15, PL 20, équilibre budgétaire avec sa "diminution de la croissance" des dépenses en santé, sans compter des changements importants dans un autre réseau, celui de l'éducation touchant entre autres [...] les services requis aux élèves avec difficultés »¹. Aussi, à l'époque, l'OEQ avait invité les décideurs à la prudence et les avait encouragés à bien évaluer les changements à implanter et à soutenir les ergothérapeutes des établissements dans cette importante réorganisation.

Pour l'Ordre, le MSSS et les établissements devaient impérativement mettre à contribution les compétences des ergothérapeutes et leur permettre d'influencer positivement l'accès et la qualité des services à la population. À ce titre, informé de certaines dérives dues à la réforme, l'OEQ n'a pas hésité, en mai 2016, dans un dossier de réorganisation et d'optimisation des soins et services en CLSC, à sonner l'alarme en soulevant dans un communiqué de presse² conjoint avec l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec : « La réorganisation des services doit se faire en tenant compte de la protection du public [...] L'organisation du travail ne doit pas placer [les ergothérapeutes] dans des situations de faute professionnelle ou de manquement déontologique. »

► SUITE À LA PAGE 2

MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Vous faites du bénévolat comme ergothérapeute : n'oubliez pas d'inscrire ce lieu d'exercice !

Philippe Boudreau, erg.
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Certains ergothérapeutes réalisent des activités professionnelles de manière bénévole. Même s'il ne s'agit pas d'un emploi rémunéré, il s'agit tout de même de l'exercice de la profession et il faut alors inscrire ce lieu d'exercice au Tableau de l'Ordre. N'oubliez pas que le Code des professions vous oblige à mettre à jour vos renseignements professionnels au Tableau de l'Ordre dans un délai de 30 jours : pour ce faire, allez dans « Mon dossier » sur le site web de l'Ordre.

Les renseignements présentés dans cet article, incluant les annexes 1 et 2, sont disponibles sur le site web de l'Ordre dans la section « Mon dossier ».

Afin de rendre le processus d'inscription le plus simple possible, voici les trois étapes à compléter dans une telle situation :

Avant de débiter votre bénévolat

1- Assurance de la responsabilité professionnelle

- Si ce n'est pas déjà fait, vous devez adhérer à l'assurance du **secteur privé**. Veuillez communiquer avec l'Ordre au 514-844-5778, poste 238, ou par courriel à inscription@oeq.org pour procéder à ce changement **AVANT** de commencer à exercer l'ergothérapie en tant que bénévole.

Avant de débiter votre bénévolat

2- Lieu d'exercice

- Vos activités bénévoles doivent être associées à un lieu d'exercice déclaré au Tableau de l'Ordre. Le plus simple est d'associer vos activités bénévoles à un lieu d'exercice « Pratique autonome ». Si vous n'avez pas déjà un tel lieu d'exercice d'inscrit, vous devez en faire la demande en transmettant les renseignements demandés à l'annexe 1 à inscription@oeq.org ou par fax : 514-844-0478.
- Dès que vous recevrez la confirmation de la création de votre pratique autonome, vous devrez l'ajouter dans votre dossier sur le site web de l'Ordre en modifiant vos renseignements professionnels.

Pendant

3- Registre des lieux d'exercice non enregistrés

- Chaque année, vous devez tenir un registre des lieux d'exercice où vous exercerez la profession en tant que bénévole. Le plus simple est de remplir l'annexe 2 en suivant les consignes.
- Vous pouvez vous procurer un registre pour la nouvelle année sur le site web de l'Ordre.
- Vous devez conserver ces renseignements de manière confidentielle.

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une réforme qui continue d'inquiéter... 1

MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Vous faites du bénévolat comme ergothérapeute : n'oubliez pas d'inscrire ce lieu d'exercice! 1

Rappel : Exercice en société — Déclaration annuelle 2

ÉCHOS DES MEMBRES

Des ergothérapeutes s'unissent pour la Fondation REA 2

Emmanuelle Carreau, vice-doyenne à la responsabilité sociale de l'Université Laval 5

Bernadette Nedelec honorée par l'American Occupational Therapy Foundation 5

Bienvenue aux nouveaux membres 10

ÉCHOS DE L'ORDRE

Prix, bourses et subvention — Remises de prix 3

Diane Méthot 10 ans à l'Ordre 3

Révision des outils de communication de l'Ordre 3

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Programme de mentorat de l'Université McGill 5

IRSST : plan quinquennal 2018-2022 5

Nouvelles publications de l'INESSS 6

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Résultats de l'enquête internationale 2017 sur les politiques de santé du Commonwealth Fund 6

Nouvelles nominations à l'Office des professions du Québec 6

LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

Bénéfices d'un entraînement sur simulateur pour l'apprentissage à l'utilisation d'aides techniques pour la conduite 7

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Modifications au Code des professions en matière disciplinaire 8

RESSOURCES EXPRESS

Agressions sexuelles : des outils en ligne pour agir et intervenir 8

Publication par l'Office des personnes handicapées du Québec d'un guide sur le parcours scolaire pour les parents d'un enfant handicapé 8

Trousse d'outils cliniques pour l'évaluation des personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) 8

LE BUREAU DU SYNDIC AVISE

Entente de service, honoraires et relevés : quoi faire pour respecter les normes 9

BABILLARD

Activité de représentation pour faire connaître l'ergothérapie auprès du public en collaboration avec les pharmacies du Groupe Proxim 10

Une exposition sur l'ergothérapie et le réseau de la santé 10

Une entrevue avec Brigitte Gagnon dans la revue ErgOTHérapies 10

FORMATION CONTINUE

Programme 2018-2019 11

Activités offertes par d'autres organismes 12

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

► SUITE DE LA PAGE 1

Deux ans plus tard et après de multiples interventions de la part de l'OEQ, force est d'admettre que cette réorganisation est toujours l'objet de critiques aussi récurrentes qu'unanimes. Aussi, malgré les oppositions de la part d'instances et d'individus de grande crédibilité, toutes exhortations à un changement de direction ont été repoussées sans que leur soit accordée une quelconque valeur.

Des situations alarmantes

Dernièrement, l'opposition à cette réforme semble avoir franchi un nouveau sommet. En effet, divers professionnels directement impliqués auprès des usagers ont publiquement témoigné d'un désarroi profond et rarement entendu. On pense notamment à l'appel à l'aide de la part des infirmières dénonçant leurs conditions d'exercice et le fait de ne pas pouvoir répondre aux besoins de leur clientèle tout en respectant leurs obligations professionnelles. Certaines songeraient même, face à ce dilemme éthique, à se « dénoncer elles-mêmes » auprès du syndicat de leur ordre! D'autres professionnels, dont les ergothérapeutes, peuvent certainement ajouter leurs voix, car cette réforme les touche aussi directement.

L'OEQ est interpellé de plus en plus fréquemment par des ergothérapeutes s'alarmant de ce contexte où l'organisation et les conditions de travail nuisent à l'accès et la qualité des services. Les notions d'indépendance et d'autonomie professionnelles elles-mêmes seraient de plus en plus affectées. L'OEQ est grandement préoccupé, d'autant qu'il n'a connaissance que d'une très faible proportion de ces situations, le premier réflexe d'un professionnel n'étant pas d'interpeller son ordre, par crainte de se faire lui-même blâmer ou sanctionner! Rappelons-nous que la mission de l'OEQ est de protéger le public, par et avec les ergothérapeutes en s'appuyant notamment sur leur devoir de compétence.

À ce titre, l'ergothérapeute doit s'assurer que le cadre dans lequel il exerce sa profession lui permet de respecter ses obligations professionnelles, comme il doit aussi subordonner à l'intérêt de l'utilisateur ou de son client tout autre intérêt (dont celui du milieu ou établissement au sein duquel il exerce ses activités professionnelles). Toutefois, cela ne vient en aucun cas restreindre la responsabilité de son employeur ou supérieur d'assurer que ce cadre permet à l'ergothérapeute de respecter ses obligations professionnelles.

Ainsi, puisque la réorganisation actuelle semble se poursuivre en tenant trop peu compte des exigences des professionnels, ceux-ci ne devraient pas être tenus responsables de situations problématiques qu'elle induit. Car ni leur compétence ni leur intégrité ne sont ici mises en cause.

Le système professionnel possède ses propres leviers indépendants pour assurer sa mission de protection du public. Il se doit aussi d'interpeller directement le gouvernement quand l'un de ses ministères met à mal ses propres législations et règlements, dont ceux des ordres.

De l'avis de l'OEQ, il est grand temps que le gouvernement porte un regard critique sur la situation actuelle et qu'il reconnaisse l'urgence d'agir.

1. *Ergothérapie express* de juin 2015, Mot du Président-directeur général : « Au fil d'une réorganisation... »
2. Communiqué de presse du 13 mai 2016 intitulé : « Même en contexte de réorganisation "Les professionnels ne sont pas interchangeables" affirment les ordres professionnels », (<http://www.oeq.org/DATA/CMSDOCUMENT/333.pdf>).

MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Rappel : Exercice en société – Déclaration annuelle

Philippe Boudreau, erg.
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Les ergothérapeutes qui ont été autorisés par l'Ordre à exercer leur profession au sein d'une société par actions (SPA) ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (SNCRL), en application du Règlement sur l'exercice de la profession d'ergothérapeute en société, ont jusqu'au **31 mars 2018** pour transmettre à l'Ordre leur **Déclaration annuelle** dûment complétée, accompagnée des frais requis.

Il importe de souligner que cette obligation s'applique à tous les ergothérapeutes autorisés à exercer leur profession au sein d'une SPA ou d'une SNCRL et ce, même si l'autorisation leur a été émise récemment.

Afin de faciliter le respect de cette obligation, l'Ordre a mis à votre disposition deux formulaires de Déclaration annuelle, à savoir un formulaire abrégé « **sans modification** » à remplir lorsque les informations fournies sur votre dernière déclaration sont toujours exactes et à jour, et un formulaire « **avec modification** » à remplir dans les autres cas. Vous pouvez accéder à ces formulaires sur le site Web de l'Ordre, dans la section Ergothérapeute/Ma pratique/Exercice dans le secteur privé (<http://www.oeq.org/ergotherapeutes/ma-pratique/exercice-dans-le-secteur-privé.html>).

ÉCHOS DES MEMBRES

Des ergothérapeutes s'unissent pour la Fondation RÉA

Véronique Faguy, Véronique Gilbert, Evelina Pituch et Cathy Samson, quatre ergothérapeutes à la Clinique Parents Plus du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, ainsi que Chloé Lavoie et Nancy Turcotte, également ergothérapeutes au Centre, ont décidé de s'unir et de courir 5 km pour la Fondation RÉA le 21 avril prochain lors du Défi caritatif Banque Scotia.



La Fondation RÉA soutient activement la réadaptation physique au Québec pour les personnes ayant une déficience physique (moteur, sensoriel et langage). Pour sa part, la Clinique Parent Plus accompagne des parents ou futurs parents vivant avec une déficience physique pour leur permettre d'accomplir leur rôle parental de façon autonome, sécuritaire et épanouissante.

Les ergothérapeutes souhaitent amasser 1 000 \$ pour permettre la poursuite de petits miracles au quotidien, au sein même de la Clinique Parents Plus. Tous les dons amassés seront retournés par la Fondation RÉA à la Clinique Parents Plus.

Pour les encourager : <http://bit.ly/2GXbLB8>
La Fondation RÉA : <https://fondationrea.ca/fondation/>



FIER ASSUREUR
DES MEMBRES
DE L'ORDRE
DEPUIS 20 ANS

1 800 644-0607
lacapitale.com/oeq-rs


La Capitale
Assurances générales
Cabinet en assurance de dommages

ERGOTHÉRAPIE
express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télé. : 514 844-0478
www.oeq.org

Rédaction : Alain Bibeau, Philippe Boudreau,
Florence Colas, Caroline Fortier,
Catherine Roberge.

Graphisme : Mardigrafe

Tirage : 5 100 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les articles non signés émanent de la rédaction.
- 2) Les articles qui n'émanent pas de la rédaction sont signés par leur auteur. Les opinions et points de vue qu'ils contiennent n'engagent que ce dernier.
- 3) La publication d'annonces publicitaires dans le présent bulletin ou la mention de produits ou de services dans les textes ne signifie pas que l'Ordre les approuve ni qu'il s'en porte garant.
- 4) La transmission d'encarts publicitaires dans le même envoi que le présent bulletin ne signifie pas que l'Ordre approuve les produits ou services ainsi offerts ni qu'il s'en porte garant.
- 5) La reproduction des textes apparaissant dans le présent bulletin est autorisée avec mention de la source.
- 6) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.

ÉCHOS DE L'ORDRE

Prix, bourses et subvention – Remises de prix

Des représentants de l'Ordre ont participé à plusieurs événements dans les derniers mois afin de souligner le travail d'ergothérapeutes à travers le Québec, dans le cadre du programme Prix, bourses et subventions de l'Ordre.

Lors du colloque des étudiants en ergothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières le 14 décembre dernier, Catherine Roberge, chargée des communications a remis le Prix OEQ à Andrée-Ann Lalonde, l'étudiante de sa cohorte qui s'est le plus démarquée dans le cadre de ses stages de formation clinique.

Ensuite, c'est lors du colloque du département d'ergothérapie de l'Université de Montréal, qui a eu lieu le 17 décembre, que la chargée des communications a remis la bourse de recherche projet de doctorat 2016 à M^{me} Myriam Tellier pour son projet intitulé « Impact de l'utilisation d'aides technologiques par des aînés présentant un trouble cognitif sur leur autonomie fonctionnelle et la qualité de vie de leur aidant naturel ». C'est aussi lors de cette remise de prix qu'a été accordé, pour la deuxième année consécutive par l'Université, le Prix Mentor à Josée Lemoignan, syndique adjointe à l'Ordre et professeure à l'Université de Montréal. Ce prix est décerné à un professeur par les finissants en ergothérapie et souligne la qualité de l'enseignement, l'implication dans la promotion et l'avancement de la profession ainsi que les qualités personnelles favorisant l'apprentissage pratique et théorique.

Finalement, l'administratrice pour la région de Québec Catherine Genest a remis la subvention de recherche — projet de transfert des connaissances 2016 à l'ergothérapeute Mélanie Couture alors qu'elle présentait son projet au CIUSSS de la Capitale-Nationale — installation IRDPQ le 31 janvier dernier. Le projet sur l'utilisation du simulateur de conduite en réadaptation a été réalisé par Mélanie Couture, erg., M. Sc., Claude Vincent, erg., Ph. D., Isabelle Gélinas, erg., Ph. D., François Routhier, ing., Ph. D.

Nous souhaitons à toutes les lauréates félicitations pour leurs réalisations !



De gauche à droite : Myriam Tellier et Catherine Roberge.



De gauche à droite : Mélanie Couture et Catherine Genest.



De gauche à droite : Catherine Roberge, Andrée-Ann Lalonde et Lyne Tardif.

Diane Méthot, 10 ans à l'Ordre



Diane Méthot, coordonnatrice à la formation continue a célébré dernièrement ses 10 ans au sein de la permanence de l'Ordre. Le Président-directeur général et ses collègues ont souligné le travail et l'engagement de M^{me} Méthot lors d'un petit rassemblement. Tout au long de ses 10 ans à l'Ordre, Diane aura grandement contribué à la diversification de l'offre de la formation offerte aux ergothérapeutes, et plus récemment, au développement du Portail.OEQ. Félicitations !

Révision des outils de communications de l'Ordre

L'Ordre procédera durant l'année 2018-2019 à la révision de ses outils de communications. Après le site Web qui a été entièrement révisité, c'est maintenant la publication aux membres et les communications électroniques qui seront travaillées et adaptées aux besoins et aux demandes actuelles. À cette fin, comme les membres de l'Ordre sont les principaux utilisateurs et lecteurs de ces outils de communications, nous solliciterons dans les prochains mois votre avis et vos souhaits en la matière par le biais d'un sondage.

Restez à l'affût et surtout, faites-nous part de votre opinion !



Produits du Québec

BOUTIQUE EN LIGNE

NOUVEAU

hygienic.COM

Innovations pour les soins à domicile à la portée de tous



NOUVELLE GÉNÉRATION 2018



Chaise d'aisance multifonction Facili-TM



Enveloppes hygiéniques® super-absorbantes



Gants nettoyants humides



Kit urinal unisexe

Échantillon gratuit pour essai !



Au cœur des soins à domicile



Kit vomitoire



Gants de toilette



Sacs vomitoires

contact@hygienic.com • 1.866.588.2221 • www.hygienic.com

ERGOTHÉRAPEUTES RECHERCHÉS

Possibilité de mandats temporaires ou de placements permanents



PLACEMENT EN SANTÉ

Cliniques privées

Centres hospitaliers

Centres d'hébergement

Centres de réadaptation

Maintien à domicile

Autres mandats

Bonus lors de référencement de personnel et/ou lors d'un transfert d'agence. Certaines conditions s'appliquent.

Accès à un portail web vous permettant de faire vous-même votre horaire

Salaires avantageux allant jusqu'à 60\$/h

Assurances collectives accessibles

Excellent positionnement dans l'appel d'offres de Montréal



Code Bleu Placement en Santé : UN MONDE DE POSSIBILITÉS!

cv@codebleu.ca
1-877-343-BLEU

PARTOUT AU QUÉBEC

CODEBLEU.CA  

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Programme de mentorat de l'Université McGill

L'École de Physiothérapie et d'Ergothérapie de l'Université McGill propose depuis 2016 un programme de mentorat en ergothérapie (*Occupational Therapy Mentoring Program*). Les mentors, composés de professionnels exerçant sur le terrain, accompagnent les élèves et les soutiennent moralement tout au long de leur parcours universitaire.

Lors des séances de mentorat, les étudiants et leurs mentors discutent sur divers sujets (ex. : système de santé public, éthique, préparation au stage, etc.) et partagent leurs opinions et leurs vécus. Les mentors aident également les étudiants à définir la pratique ergothérapique de même qu'à développer leur capacité de réflexion et à favoriser leur identité professionnelle.

Une belle initiative de McGill qui permet aux étudiants de se créer un réseau de contacts, et d'échanger avec d'autres ergothérapeutes passionnés.

Vous souhaitez devenir mentor dans le cadre de ce programme? Vous pouvez contacter Susanne Mak : susanne.mak@mcgill.ca.

IRSST :
plan quinquennal 2018-2022

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail (IRSST) a publié en début d'année son *Plan quinquennal de production scientifique et technique 2018-2022*. Ce plan met en perspective les efforts de recherche qui devront être consentis, selon l'IRSST au cours des cinq prochaines années dans chacun de ses quatre champs de recherche prioritaires et les stratégies de nature organisationnelle à mettre en œuvre pour l'atteinte de sa mission.

<http://www.irsst.qc.ca/institut/organisation/plan-production>

ÉCHOS DES MEMBRES

Emmanuelle Carreau,
vice-doyenne à la
responsabilité sociale de
l'Université Laval

La faculté de médecine de l'Université Laval a annoncé la nomination d'Emmanuelle Carreau, erg., Ph. D. à titre de vice-doyenne à la responsabilité sociale. Professeure agrégée au Département de réadaptation depuis plus de 10 ans, elle est activement impliquée dans le développement de la formation interprofessionnelle, ainsi que dans l'implantation et l'évaluation d'initiatives visant le soutien des pratiques de collaboration dans les milieux cliniques. L'Ordre souhaite un excellent mandat à M^{me} Carreau et salue cette nomination prestigieuse!



Photo : Jérôme Bourgoin, Faculté de médecine, Université Laval

Bernadette Nedelec honorée
par l'American Occupational
Therapy Foundation

Bernadette Nedelec, professeure agrégée et ancienne directrice du programme d'ergothérapie de l'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill, a été élue à la prestigieuse académie de recherche en ergothérapie de l'American Occupational Therapy Foundation (AOTF). La Professeure Nedelec, également affiliée au Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et à l'Hôpital de réadaptation Villa Medica, mène des recherches portant sur la réadaptation des grands brûlés. Cet honneur est réservé aux personnes dont les travaux de recherche ont contribué de façon exceptionnelle et exemplaire à l'avancement des connaissances en ergothérapie. Le prix sera remis lors du congrès annuel de l'American Occupational Therapy Association à Salt Lake City, Utah, en avril 2018.



Économies
aujourd'hui,
tranquillité
d'esprit demain

... jusqu'à 30%* de rabais
sur vos assurances auto et habitation



Profitez de tarifs **non offerts au grand public** et exclusifs aux membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. La Personnelle protège ce qui compte le plus pour vous.



Vous pourriez **commencer à économiser après 100 jours** grâce au programme Ajusto^{MD} 1.

Demander une soumission, plus facile que jamais!

► 1 888 476-8737
► lapersonnelle.com/oeq



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer.
* Le montant des économies n'est pas garanti et varie en fonction des renseignements fournis lors de la souscription.
1. Ajusto est souscrit auprès de La Personnelle. ^{MD} Ajusto est une marque déposée de Desjardins Assurances générales inc., utilisée avec permission par La Personnelle. Le rabais sur la prime d'assurance auto ne s'applique pas à certains avenants et garanties supplémentaires. La période de 100 jours requise pour les nouveaux adhérents après le 15 septembre 2017 doit compter au moins 1 000 kilomètres parcourus. Pour toutes les modalités applicables à l'obtention du rabais sur la prime d'assurance auto, que vous ayez adhéré avant ou après le 15 septembre 2017, veuillez consulter les conditions d'utilisation en vigueur au moment de votre adhésion au programme Ajusto. Visitez notre site Web pour obtenir plus de détails : lapersonnelle.com/ajusto.

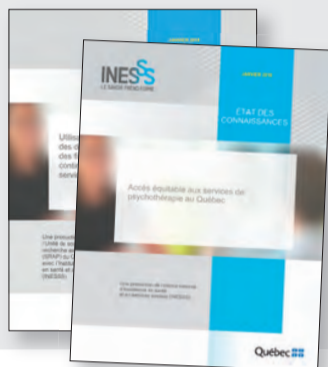
L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Nouvelles publications de l'INESSS

Accès équitable aux services de psychothérapie

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confié à l'INESSS le mandat d'éclairer les décideurs sur les enjeux organisationnels et économiques dont la compréhension permettrait d'améliorer l'accès aux services de psychothérapie pour la population québécoise.

Le document *Accès équitable aux services de psychothérapie* répond aux quatre questions d'évaluation formulées par l'INESSS dans le but d'éclairer le MSSS soit :



- Qui devrait avoir accès à la psychothérapie ?
- Lorsque la psychothérapie est indiquée, quelles sont les modalités à privilégier ?
- À quelle étape du traitement la psychothérapie doit-elle être envisagée ?
- Quels sont les coûts et les bénéfices associés à la psychothérapie ?

Utilisation des données cliniques issues des dossiers médicaux électroniques

L'INESSS a publié en janvier un avis sur l'utilisation des données cliniques issues des dossiers médicaux électroniques (DMÉ) à des fins de recherche et d'amélioration continue de la qualité des soins et services de première ligne.

Cet avis vise à fournir des recommandations qui pourront guider le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les décisions à venir sur ce dossier. Les recommandations de l'INESSS ont été émises dans le but d'optimiser les retombées de l'implantation des données des DMÉ en première ligne au Québec.

Le document propose des mesures et des stratégies reconnues, basées sur des données empiriques et adaptées au contexte actuel du Québec, dont le repérage des structures, des normes et des processus pour en assurer la pérennité, en appui aux activités de pratique réflexives, d'amélioration continue de la qualité et de recherche.

Ces documents sont disponibles sur le site de l'INESSS dans la section Publication : <http://www.inesss.qc.ca/publications/publications.html>



EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Résultats de l'enquête internationale 2017 sur les politiques de santé du Commonwealth Fund

Le Commonwealth Fund a pour mission la promotion d'un système de santé performant, de qualité, accessible, et efficace particulièrement pour les populations les plus à risque dont les personnes à faibles revenus, sans assurance, issues de minorités visibles, les aînés et les enfants. À cette fin, il produit chaque année une enquête internationale sur les politiques de santé. Le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) participe à la conception et au financement des enquêtes depuis 2008.

Le rapport de 2017, publié par le CSBE, intitulé *Perceptions et expériences des personnes de 65 ans et plus : le Québec comparé*, fait état des résultats de la dernière enquête du Commonwealth Fund. On y parle de maladies chroniques, de planification des soins de fin de vie et des soins à domicile, ainsi que d'accès aux services de santé, d'accessibilité financière, de coordination des soins, de qualité des soins, de relation avec le médecin de famille et des pratiques cliniques préventives.

Pour consulter le document : <http://www.csbe.gouv.qc.ca/publications/type/enquetes-du-commonwealth-fund.html>

Nouvelles nominations à l'Office des professions du Québec

Le Conseil des ministres a procédé à la nomination en décembre dernier de M^{me} Diane Legault et de M. Claude Leblond, à titre de présidente et vice-président de l'Office des professions du Québec.

M^{me} Legault était auparavant directrice générale de la Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire. Elle a aussi été présidente du Conseil interprofessionnel du Québec, présidente de l'Ordre des dentistes du Québec et députée à l'Assemblée nationale du Québec.

Monsieur Leblond est travailleur social depuis 1978 et a été président de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec pendant plus de 16 ans.



M^{me} Diane Legault et M. Claude Leblond.

SALON EN CONVERGENCE
VERS LE MIEUX-ÊTRE, INNOVATION 2018

Le seul salon de nouveautés en soins à domicile et institutionnels, aides techniques, aides à la mobilité et appareillages orthopédiques au Québec.

LE 24 AVRIL 2018
À LA PLACE FORZANI

4855 LOUIS-B.MAYER,
LAVAL, QUÉBEC, H7P 6C8

CONFÉRENCIÈRE
INVITÉE

NATHALIE FARLEY
Ergothérapeute et formatrice
de renommée

NOMBRE
LIMITÉ
DE PLACES

FORMATION GRATUITE
AVEC INSCRIPTION

ATTESTATION
DE FORMATION
CONTINUE

UNE INVITATION DE

Medicus Savard OXYBEC

MEMBRE DU
Groupe
Medicus

EN COLLABORATION AVEC



RÉSERVEZ TÔT!
NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

SECRÉTARIAT
DE L'ADOPEM

TÉL. : 1 866 525-3757
POSTE # 1125, 1131 OU 1109

FAX. : 514 525-9915
info@adopem.ca

LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

Bénéfices d'un entraînement sur simulateur pour l'apprentissage à l'utilisation d'aides techniques pour la conduite

Mélanie Couture, erg., M. Sc., Claude Vincent, erg., Ph. D., Isabelle Gélinas, erg., Ph. D., François Routhier, ing., Ph. D.

L'Ordre est heureux de partager avec vous le résultat des travaux de la lauréate de la subvention de recherche accordée en vertu du programme de partenariat OEQ-REPAR, M^{me} Mélanie Couture. Rappelons qu'un des engagements du lauréat est de rédiger un article pour publication par l'Ordre.

En présence d'incapacités motrices ou sensorielles pouvant entraver la reprise de la conduite automobile, l'ergothérapeute doit envisager l'utilisation d'aides techniques à la conduite afin de pallier ces incapacités. L'apprentissage de la conduite automobile avec de nouveaux équipements requiert un entraînement pour développer les habiletés et adopter une nouvelle façon de conduire sécuritaire. Toutefois, à notre connaissance aucune étude n'a permis à ce jour d'évaluer l'efficacité d'un entraînement avec des aides techniques à la conduite sur simulateur.

L'objectif général de la présente étude consiste à évaluer si l'utilisation du simulateur auprès d'usagers utilisant de nouvelles aides techniques à la conduite et présentant des incapacités motrices est plus avantageuse que l'entraînement régulier sur route.

Les objectifs spécifiques visent à :

- Comparer le niveau de sécurité lors de l'évaluation sur la route des usagers ayant bénéficié uniquement de l'entraînement sur simulateur vs ceux ayant reçu l'entraînement sur la route;
- Comparer les deux groupes en termes de nombre de séances d'entraînement requises;
- Décrire la satisfaction des usagers et des cliniciens à la fin de l'entraînement sur simulateur;
- Documenter la présence et le moment de l'apparition d'inconforts physiques au cours de l'entraînement sur simulateur.

Les usagers du programme d'évaluation et d'entraînement à la conduite automobile (PEECA) du CIUSSS de la Capitale-Nationale âgés entre 18 à 80 ans, présentant une incapacité motrice (diagnostics variés), ayant un permis valide et nécessitant l'utilisation d'une nouvelle aide technique à la conduite automobile (boule au volant avec interrupteurs intégrés, commandes manuelles, accélérateur à gauche), ont été invités à prendre part au projet. Les critères d'exclusion étaient les suivants : 1) présenter un second diagnostic non associé à l'incapacité motrice pouvant entraver les capacités à conduire (ex. santé mentale), 2) présenter des déficits cognitifs

sévères documentés au dossier médical avec un pronostic de conduite automobile défavorable 3) usagers conduisant en demeurant assis au fauteuil roulant 4) posséder un permis d'apprenti conducteur. Les participants ont tous signé le formulaire de consentement de l'étude.

Méthodologie

Les participants du groupe expérimental ont bénéficié d'un entraînement avec les nouvelles aides techniques à la conduite sur simulateur (Virage Simulation) pendant une heure, deux fois par semaine. Le nombre d'entraînements était adapté à chacun en fonction du rythme d'apprentissage. Lorsque le participant atteignait les objectifs, s'il ne démontrait plus de progression après trois séances consécutives ou s'il avait complété sept séances d'entraînement, les entraînements étaient cessés et le participant était recommandé pour une évaluation sur route.

Afin de pouvoir comparer les participants entraînés sur simulateur de conduite avec ceux ayant reçu l'entraînement conventionnel sur la route, chaque participant du groupe expérimental a été apparié à un individu présentant des caractéristiques similaires (âge, sexe et type d'aides techniques) issu de la banque de données du PEECA.

Évaluations

Les données sociodémographiques des participants ont été recueillies. Le nombre de séances requises sur simulateur a été compilé, tout comme les maux ressentis suite à l'utilisation du simulateur de conduite. À la fin de l'entraînement sur simulateur, on a demandé aux usagers de répondre à un questionnaire sur la satisfaction. De plus, l'ergothérapeute ayant prodigué l'entraînement sur simulateur a dû identifier les bénéfices et les inconvénients.

L'évaluation sur route était d'une durée de 75 minutes et le niveau de difficulté a été augmenté de façon graduelle. Elle a été réalisée par un ergothérapeute n'ayant pas été impliqué dans l'entraînement, en présence d'un instructeur de conduite, dans un véhicule muni d'un frein auxiliaire. Également, une grille de

performance sur la route a permis d'analyser les problèmes observés lors du test routier.

Résultats

Les deux groupes de 16 participants étaient comparables en termes d'âge (expérimental : 48 ± 17 ans; comparaison : 50 ± 17 ans), du sexe, de l'aide technique utilisée et de l'expérience de conduite. Les analyses statistiques n'ont pas révélé de différences statistiquement significatives entre les deux groupes, neuf participants ayant été entraînés sur simulateur ont réussi le test routier comparé à treize participants du groupe de comparaison. De plus, les participants du groupe expérimental ont eu recours à une moyenne de 4,3 séances plutôt que 3,2 pour les gens entraînés sur route.

Il est à noter que les participants du groupe expérimental ayant réussi le test routier n'avaient démontré aucune difficulté particulière lors de l'entraînement. Parmi les participants du groupe expérimental ayant présenté une performance non sécuritaire, la majorité a présenté des difficultés tactiques lors des entraînements et six d'entre eux ont démontré des difficultés cognitives lors de leur test sur la route.

En regard de la satisfaction en lien avec l'entraînement sur le simulateur, le groupe expérimental s'est montré satisfait/très satisfait de la fréquence, durée, progression des exercices, nombre, variété des exercices ainsi que de la qualité de l'information et l'attention reçue dans une proportion de 82 à 100 %. Tous les participants ont mentionné être satisfaits/très satisfaits d'avoir pu effectuer des séances d'entraînement sur simulateur avant d'aller sur la route. Toutefois, les participants ont mentionné à 47 % leur satisfaction en lien avec la facilité d'utilisation des équipements sur le simulateur; à 71 % le réalisme de la conduite et 59 % le bien-être ressenti. À cet effet, 15 participants sur 17 ont présenté des malaises lors de leur première séance sur simulateur. Un inconfort général et la présence d'étourdissements étaient les symptômes les plus souvent rapportés. Un participant a dû abandonner en raison de présence de maux reliés au simulateur (nausées). Toutefois, il a été observé que la présence et l'intensité des symptômes ont diminué rapidement au cours des séances pour tous les autres participants.

Quant à la perception de l'ergothérapeute ayant procédé à l'entraînement, elle indique



une grande satisfaction puisque le simulateur a permis de dépister les difficultés observées ensuite sur route et décomposer les tâches pour entraîner des aspects spécifiques. L'inconvénient principal rapporté est le temps perdu lors d'une défaillance de l'appareil.

Discussion

L'étude a permis de mettre en lumière certains avantages du simulateur. D'abord, les participants ont clairement exprimé leur satisfaction à s'entraîner sur simulateur avant d'aller sur la route. De plus, le simulateur facilite le dépistage des difficultés, ce qui permet de mieux cibler les objectifs d'intervention de chaque usager.

Bien que certains participants ont présenté une performance sur route sécuritaire après avoir effectué seulement des entraînements sur simulateur, l'ajout de séances sur route pourrait être recommandé chez certains usagers, notamment ceux qui ont présenté des difficultés tactiques lors de l'entraînement, et ce, pour pallier la différence d'utilisation des aides techniques sur simulateur et au réalisme de la tâche.

Bien que la majorité des participants ait présenté des effets indésirables légers lors de l'utilisation du simulateur, il a été observé une diminution des inconforts au cours des séances, d'où l'importance d'appliquer les recommandations et de faire un entraînement progressif afin de diminuer ceux-ci.

En conclusion, le simulateur de conduite s'avère un outil intéressant pour débiter l'entraînement de nouvelles aides à la conduite. L'ergothérapeute doit toutefois s'assurer que l'entraînement est individualisé.

Ce projet a reçu une subvention dans le cadre du Programme de partenariat OEQ-REPAR (Ordre des ergothérapeutes du Québec et Réseau Provincial de Recherche en Adaptation-Réadaptation).

N.B. Afin de pouvoir publier les résultats dans un journal scientifique, les statistiques détaillées ne sont pas présentées dans cet article.



TECHNOLOGIES INC.

Spécialiste en adaptation de véhicules et remorques pour personnes à mobilité réduite

595, rue Lanaudière
Repentigny (Québec) J6A 7N1

1 888 919-2555

www.tvrtechnologies.com

info@tvrtechnologies.com

PRIORITÉ À LA MOBILITÉ







Votre gage de qualité

MEMBRE ACCRÉDITÉ




Modifications au Code des professions en matière disciplinaire

Tel que mentionné dans de précédentes éditions de l'*Ergothérapie express*, le Code des professions a récemment fait l'objet de plusieurs modifications dont certaines concernent directement les ergothérapeutes. Vous trouverez ci-après un aperçu des principales modifications en matière disciplinaire.

Protection pour les « lanceurs d'alerte »

Au terme de l'article 90 du Code de déontologie des ergothérapeutes, tout ergothérapeute est tenu d'aviser le syndic de l'Ordre s'il a des raisons de croire qu'un ergothérapeute, ou une société au sein de laquelle exercent des ergothérapeutes, contrevient aux dispositions du Code des professions, du Code de déontologie des ergothérapeutes ou de tout autre règlement de l'Ordre.

Afin de favoriser de telles dénonciations, le Code des professions prévoit dorénavant diverses mesures visant à protéger les « lanceurs d'alerte » contre des représailles de nature administrative, judiciaire ou disciplinaire. Ainsi, le Code stipule que :

- il est interdit d'exercer ou de menacer d'exercer des mesures de représailles (congétiement, etc.) contre un « lanceur d'alerte » de même que contre toute personne ayant collaboré à une enquête du syndic ;
- un « lanceur d'alerte » ne peut être poursuivi en justice pour avoir, de bonne foi, transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction a ou collaboré à une enquête menée par un syndic, quelles que soient les conclusions de l'enquête du syndic ;
- lorsque le « lanceur d'alerte » est lui-même un professionnel ayant participé à l'infraction, le syndic peut, s'il estime que les circonstances le justifient, lui accorder une immunité contre toute plainte devant le conseil de discipline à l'égard des faits en lien avec la perpétration de l'infraction.

Augmentation importante des amendes pouvant être imposées en cas d'infraction disciplinaire

Depuis le 8 juin 2017, les amendes pouvant être imposées par le conseil de discipline aux ergothérapeutes reconnus coupables d'une infraction au Code des professions, au Code de déontologie des ergothérapeutes ou aux autres règlements de l'Ordre sont passées de 1 000 \$ à 2 500 \$ (seuil minimal) et de 12 500 \$ à 62 500 \$ (seuil maximum).

Sanctions minimales en cas d'inconduite sexuelle

Le Code des professions contient dorénavant des sanctions minimales applicables en cas d'inconduite sexuelle. Ainsi, tout professionnel reconnu coupable par le Conseil de discipline d'avoir, pendant la durée de la relation professionnelle avec son client, abusé de cette relation pour avoir des relations sexuelles avec ce dernier, avoir posé des gestes abusifs à caractère sexuel ou avoir tenu des propos abusifs à caractère sexuel se verra dorénavant automatiquement imposer les sanctions suivantes :

- **une radiation d'au moins 5 ans** (sauf s'il convainc le conseil qu'une radiation d'une durée moindre serait justifiée dans les circonstances) ; et
- **une amende d'au moins 2 500 \$.**

Le Conseil de discipline pourra également recommander à l'ergothérapeute de suivre une formation, une psychothérapie ou un programme d'intervention.

Avant de pouvoir se réinscrire à l'Ordre, l'ergothérapeute radié pour inconduite sexuelle devra démontrer qu'il possède le comportement et les attitudes pour être membre de l'Ordre, qu'il s'est conformé à la décision finale et exécutoire du conseil de discipline ou du Tribunal des professions, le cas échéant, et qu'il a pris les mesures nécessaires pour éviter une récidive en regard de l'infraction pour laquelle la radiation lui avait été imposée.

Possibilité de devoir assumer les frais d'enquête

Dorénavant, le conseil de discipline pourra imposer à un ergothérapeute ayant agi de manière excessive ou déraisonnable lors de l'enquête du syndic, le paiement d'une partie des frais d'enquête. De tels frais comprennent notamment le salaire du syndic ainsi que les frais encourus afin de retenir les services d'un enquêteur ou d'un expert, le cas échéant.

RESSOURCES EXPRESS

Agressions sexuelles : des outils en ligne pour agir et intervenir

Tout professionnel de la santé peut se retrouver dans une situation où il reçoit les confidences de victimes d'agressions sexuelles. Afin de bien aider et répondre aux besoins de ces personnes en situation de vulnérabilité, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) propose une trousse média incluant de nombreuses ressources importantes à connaître et à diffuser.

<https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/accueil>

Ligne d'écoute et de référence provinciale pour les victimes d'agressions sexuelles : 1 888 933-9007

Publication par l'Office des personnes handicapées du Québec d'un guide sur le parcours scolaire pour les parents d'un enfant handicapé

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a publié dernièrement le *Guide sur le parcours scolaire pour les parents d'un enfant handicapé*. Ce nouvel outil, à l'intention des parents vise à mieux les informer et à les soutenir dans leur réflexion et dans leurs actions relativement au parcours scolaire et à la réussite éducative de leur enfant handicapé.



Parmi les renseignements utiles :

- Le fonctionnement du système scolaire ;
- Le rôle des différents intervenants en milieu scolaire ;
- L'élaboration et le suivi d'un plan d'intervention de l'élève handicapé ;
- Le rôle des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant ;
- Les droits et les obligations des parents, ceux de leur enfant ainsi que ceux des intervenants scolaires ;
- Les ressources et les outils essentiels à la réussite éducative des élèves handicapés.

Le Guide est disponible en ligne gratuitement dans la section Guides de l'Office de l'onglet Publication du site Web de l'OPHQ. Vous y trouverez aussi un formulaire en ligne pour commander des versions adaptées ou papier. Une version anglaise sera publiée sous peu.

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/>

Trousse d'outils cliniques pour l'évaluation des personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC)

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a publié dernièrement la Trousse d'outils cliniques pour l'évaluation des personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) — Phase de réadaptation post-AVC et relance. Le document est destiné aux intervenants des programmes de réadaptation en phase post-AVC. Il décrit les outils recommandés par le MSSS pour assurer l'évaluation objective des principales sphères susceptibles d'être atteintes lors d'un accident vasculaire cérébral. La trousse précise l'utilité, la portée et les limites de chaque outil recommandé et fournit les références utiles et les sites et sources pour se les procurer.

<http://bit.ly/2F6VKMx>

SOLUTION
SENSÉE

.COM

Fabricant québécois de produits
sensoriels et de détente

POUR NOUS JOINDRE

450.427.3894

info@solutionsenseeboutique.com

SUIVEZ-NOUS SUR

LE BUREAU DU SYNDIC AVISE

Entente de service, honoraires et relevés : quoi faire pour respecter les normes

Dans les derniers mois, le bureau du Syndic a reçu du Comité d'inspection professionnelle et de certains assureurs, plusieurs demandes d'enquête portant sur les ententes de service, la fixation et les relevés d'honoraires. Tous ces aspects sont liés à plusieurs obligations déontologiques. Le bureau du syndic a rédigé cet article pour faciliter la compréhension de ces obligations professionnelles et de sensibiliser les ergothérapeutes quant à leur importance dans l'exercice de la profession.

Le Cadre de référence sur les aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession des ergothérapeutes dans le secteur privé guide l'ergothérapeute dans la mise en application des obligations liées aux honoraires et à l'entente de service. Ces obligations découlent aussi de plusieurs articles du Code de déontologie des ergothérapeutes et du Règlement sur la tenue de dossiers des ergothérapeutes.

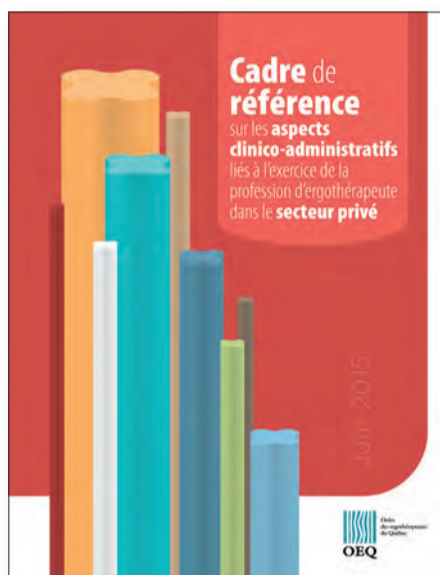
Entente de service

En premier lieu, l'Ordre rappelle que l'entente de service peut être tacite ou verbale, mais recommande que certains éléments figurent dans un contrat écrit de services établi entre le client et l'ergothérapeute (description générale des services à rendre, montant des honoraires et autres frais prévisibles, modalités de paiement¹). De plus, l'entente de service doit être versée au dossier².

Fixation des honoraires et autres frais

En général, les honoraires du secteur privé sont soumis aux règles du marché. Toutefois, dans le cadre de la fixation de

ses honoraires, l'ergothérapeute doit respecter le Code de déontologie³. Il doit aussi demander et accepter des honoraires justes, raisonnables, justifiés et proportionnels aux services rendus. Pour ce faire, il doit tenir compte, entre autres, de son expérience, de ses compétences particulières, du temps requis pour le service, et, le cas échéant, du caractère inhabituel de la demande. Outre les honoraires, l'ergothérapeute peut avoir à réclamer d'autres frais, tels que des frais de déplacement.



De plus, l'ergothérapeute doit informer son client du coût approximatif et prévisible de ses honoraires et des autres frais, ainsi que de toutes modifications subséquentes à cet égard⁴. En ce qui concerne les frais administratifs réclamés pour un rendez-vous manqué⁵, l'ergothérapeute et son client doivent convenir préalablement des conditions et le montant réclamé ne doit pas dépasser le montant des honoraires perdus ou le montant des dépenses encourues.

Dans certains cas, les honoraires sont fixés par règlement. C'est le cas pour les assureurs étatiques, comme la CNESST et la SAAQ. Certains de ces assureurs permettent à l'ergothérapeute de réclamer des honoraires complémentaires. L'ergothérapeute doit conclure au préalable avec le client une entente à ce sujet⁶.

Il arrive aussi qu'un ergothérapeute négocie les honoraires et autres frais dans le cadre d'une « entente-cadre » avec un demandeur de services. L'ergothérapeute doit s'assurer que cette entente négociée lui permet de respecter ses obligations professionnelles relatives à la fixation d'honoraires et d'autres frais⁷. Ce même principe s'applique tout autant lorsque c'est un gestionnaire non-ergothérapeute qui négocie les ententes relatives aux honoraires. Un non-ergothérapeute s'expose à des poursuites pénales de la part

de l'Ordre s'il amène un ergothérapeute à contrevenir à ses obligations professionnelles.

Le relevé d'honoraires

Pour réclamer un paiement, l'ergothérapeute doit préparer un relevé d'honoraires et y inclure les autres frais, s'il y a lieu⁸. Le Cadre de référence⁹ précise les éléments et les caractères essentiels d'un relevé d'honoraires. Si l'ergothérapeute travaille au sein d'une société, il doit s'assurer que le relevé d'honoraires précise clairement les services fournis¹⁰.

Il est à noter que le relevé d'honoraire fait souvent l'objet de demandes d'enquête de la part des assureurs. Par exemple, il a été observé dans le secteur de la pédiatrie que les parents demandent à l'ergothérapeute de préparer des relevés d'honoraires au nom de l'enfant bénéficiaire et d'autres au nom des parents, afin de leur permettre de prolonger la couverture d'assurance. L'ergothérapeute qui s'y soumet commet une infraction¹¹.

Il est aussi attendu que le relevé d'honoraires émis par un ergothérapeute précise la nature du service professionnel rendu. Ainsi, l'ergothérapeute ne peut délivrer un reçu d'ergothérapie pour des interventions autres que des services professionnels en ergothérapie à défaut de quoi il commet une faute déontologique¹².

Finalement, l'ergothérapeute ne peut pas exiger un paiement à l'avance¹³. De plus, en cas de mésentente sur les honoraires, l'ergothérapeute a l'obligation d'informer son client de son droit de demander au syndic de l'Ordre de tenter de régler le litige par voie de conciliation¹⁴.

En conclusion, tout ce qui précède est une application concrète de l'article 23 du Code de déontologie sur l'intégrité et l'objectivité. Cette application est aussi extrêmement liée aux valeurs de la profession, entre autres la rigueur, l'honnêteté et la transparence.

1. Cadre de références sur les aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé. Ordre des ergothérapeutes du Québec, Juin 2015, page 31.
2. Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec – chapitre C-26, r. 121.1, art. 6, paragraphe 19.
3. Code de déontologie des ergothérapeutes, 2015, chapitre C-26, r. 113.01, art. 73 et suivants.
4. Code de déontologie des ergothérapeutes, 2015, chapitre C-26, r. 113.01, art. 74.
5. Code de déontologie des ergothérapeutes, 2015, chapitre C-26, r. 113.01, art. 78.
6. Code de déontologie des ergothérapeutes, 2015, chapitre C-26, r. 113.01, art. 79.
7. Code de déontologie des ergothérapeutes, 2015, chapitre C-26, r. 113.01, art. 10.
8. Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec – chapitre C-26, r. 121.1, art. 6, paragraphe 20.
9. Cadre de références sur les aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé. Ordre des ergothérapeutes du Québec, Juin 2015, norme 4, pages 28 à 31.
10. Code de déontologie des ergothérapeutes, 2015, chapitre C-26, r. 113.01, art. 76.
11. Code de déontologie des ergothérapeutes, 2015, chapitre C-26, r. 113.01, art. 23 et 24.
12. Ibid.
13. Code de déontologie des ergothérapeutes, 2015, chapitre C-26, r. 113.01, art. 77.
14. Code de déontologie des ergothérapeutes, 2015, chapitre C-26, r. 113.01, art. 81.



CENTRE OSTÉOPATHIQUE
DU QUÉBEC



CENTRE OSTÉOPATHIQUE DU QUÉBEC

Le Centre ostéopathique du Québec est une institution d'excellence offrant une formation complète en ostéopathie qui est reconnue par Ostéopathie Québec. Notre programme de formation est accrédité par la SOFEDUC. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, permet la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

● Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend **1 365 heures**. Chaque année d'étude comprend 25 jours de cours répartis en six séminaires. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription le respect des critères établis par Ostéopathie Québec. Si vous désirez de plus amples informations, communiquez avec nous au **(514) 384-1271**. Visitez également notre site Internet au www.coq.org.

✓ PRENEZ NOTE

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal

Le jeudi 17 mai 2018
et le lundi 20 août 2018
dans la salle 204 du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec

Rencontre sur demande.

Activité de représentation pour faire connaître l'ergothérapie auprès du public en collaboration avec les pharmacies du Groupe Proxim

Le chapitre du Québec de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE – Qc) collabore à un projet avec vingt (20) pharmacies du Groupe Proxim à travers le Québec dans le but de promouvoir la sécurité à domicile et la prévention des chutes pour les personnes âgées. Cette initiative de prévention et de promotion de la santé utilise les connaissances et l'expertise des ergothérapeutes en matière de prévention des chutes, une belle façon de mieux faire connaître tous les avantages et les bienfaits de l'ergothérapie.

Les « Rendez-vous Santé » proposent un atelier où les clients de la pharmacie peuvent réserver un rendez-vous gratuit de 15 à 20 minutes lors d'une journée ciblée. Si vous souhaitez participer à cette initiative à titre d'ergothérapeute bénévole, sachez que l'ACE – Qc est à la recherche d'ergothérapeutes francophones dans divers endroits au Québec. Les ergothérapeutes qui participeront au « Rendez-vous Santé » recevront orientation et préparation, un soutien du personnel de l'ACE pour l'organisation de l'évènement, un certificat de participation et un bon-cadeau de 100 \$ de l'ACE pour tout produit de l'ACE.

Suivez cette activité, les villes et dates annoncées sur la page Facebook de l'ACE – Qc. Pour plus d'information, contactez France Verville au 1-800-434-2268 poste 224 ou fverville@caot.ca

Une exposition sur l'ergothérapie et le réseau de la santé

L'ergothérapeute et artiste visuelle, Francine Guay et l'ergothérapeute et étudiante en littérature Patricia Ayoub œuvrent toutes les deux depuis plus de vingt ans dans le réseau de la santé en gériatrie. Passionnées à la fois par les aînés et les arts, elles ont combiné leur passion et ont proposé l'exposition *Chaque cœur à une histoire — Une réflexion sur l'engagement*. Cette réflexion sur l'engagement met la relation thérapeutique au centre d'une exposition qui mêle à la fois poésie et art visuel.

L'exposition a eu lieu à la Bibliothèque Henri-Bourassa au 5400 boul. Henri-Bourassa Est. Une belle occasion de faire rayonner la profession et l'importance de la pratique et la promotion de la santé.

fdmt
MANIMO

Toujours là pour vous aider à développer le plein potentiel de vos petits héros!

fdmt.ca

Une entrevue avec Brigitte Gagnon dans la revue ErgOThérapies

L'édition de juillet 2017 d'ErgOThérapies, la revue française de l'ergothérapie propose un entretien avec l'ergothérapeute québécoise Brigitte Gagnon dans le cadre d'un dossier sur le positionnement. M^{me} Gagnon est conceptrice de la Mesure du contrôle postural assis de l'adulte 2.0 (MCPAA 2.0).

Pour en savoir plus : <http://www.anfe.fr/>

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux nouveaux membres

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations.

Abou Jaouéd, Marianne	Favio Alejandro D'Andrea, Edelweiss	Andrée-Ann Lacombe, Alexandra	Perreault-Légaré, Catherine
Aguilar, Melissa	Deschambault, Émilie	Lacoursière, Mariane	Pimenta-Da Silva, David
Allard Massicotte, Chloé	Deschênes, Léona	Lacroix- Sauvageau, Alexandra	Pinto Da Silva, Jessica Marly
Almanza Guzman, Katia Milena	Difallah, Sofia	Lahoud, Alexandra	Pouliot St-Pierre, Yann
Askari, Sorayya	Dinh, Bich-Van Marie	Lalonde, Andrée- Ann	Poupart, Julie
Auger, Ariane	Do, Jenny	Lalonde, Noémie	Prévost Delaunière, Noémie
Baillargeon- Desjardins, Jade	Drobca, Catalina	Lamontagne- Bélisle, Justine	Proulx, Mélissa
Bastien, Émilie	Du Berger, Véronique	Lapalme, Mélanie	Romancyshyn, Melissa
Beaudoin Dion, Gabrielle	Dubé, Sandra	Larocque, Chanelle	Rouat, Anouk
Beaudry-Sylvestre, Sandrine	Dubois, Saolie	Lavoie, Amélie	Roy, Charles Étienne
Beaulieu, Émilie	Duverneuil, Noémie	Leblanc, Camille	Roy, Sarajeanne
Benzecry, Aurelie	Fadlallah, Hady	Leclerc, Valérie	S.Tremblay, Jessica
Bergeron, Jacinthe	Falardeau, Elie	Lecomte, Andréanne	Sarrazin-Mc Cann, Alexandra
Boisclair, Laurence	Forgues, Stéphanie	Lefebvre, Annie	Sauvé, Maude
Boulé-Riley, Stéphanie	Gagné, Ariane	Lemoine, Ariane	Sit, Céline
Bourbeau, Florence	Gagnon, Marie- Pascale	Léonard, Jérôme	Snell, Emily
Bourget, Alexandre	Gagnon, Sarah- Maude	Lessard, Émilie	St-Cyr, Marie-Pier
Bourque, Catherine	Gauthier, Emilie	Léveillé, Lysandre	St-Germain, Laurence
Boutin, Nicolas	Gauthier, Myriam	Lévesque, Judith	St-Laurent, Catherine
Brennan, Véronique	Gendron, Marie- Eve	Levesque, Marie	Stuart-Gagnon, Alexandra
Busque, Stéphanie	Gervais, Alexandra	Lim, Karine	Talbot-Lagacé, Geneviève
Busuic, Sorin Alexandru	Ghaleb, Nancy	Locas, Valérie	Thibault, Véronique
Cambron-Asselin, Christine	Gotti, David	Love, Laurie	Ton That, Alexandre
Caron-Racine, Elisabeth	Greenberg, Jessica	Mach, Truc-Mai	Tong, Si Yue
Casaubon, Marie- Jane	Guay-Gallant, Cassioppée	Nathalie Huynh	Tran, Nathalie
Cauchon, Catherine	Hubert, Janie	Malenfant, Lauralie	Tremblay, Elyse
Cavalli, Cynthia Marie	Hudon, Andréanne	Mamann, Stephanie	Tremblay, Geneviève
Chamberland, Roxanne	Hum, Queenie	Marineau, Audrey	Tremblay, Stéphanie
Chan, Cindy	Huot-Coulombe, Elise	Martin, Christelle	Tremblay, Véronique
Charron- Morissette, Mylaine	Huynh, Y-Lan	Mauger-Lavigne, Mélina	Trottier, Mireille
Chartrand, Laura	Jackson, Karina	Mercier, Amélie	Trottier, Valérie
Comeau, Gabrielle	Jean-Gagnon, Kim	Mitsou, Jessica	Turcotte, Mélanie
Côté, Michaël	Jomphe-Ferland, Claudine	Morin, Marie- Noëlle	Vézina, Marie- Christine
Couillard, Marie- Chantal	Joseph, Rhode Esther	Morin, Marie- Noëlle	Viens Poirier, Luce
Cruz Gutiérrez,	Kaplan, Lori	Morin, Marie- Noëlle	Vincelette, Valérie
	Karma, Lemo- Dolma	Morin, Marie- Noëlle	Weng, Jiunn Shi
	Labarre, Andréanne	Morin, Marie- Noëlle	Woolgar-Nielsen, Kristin
	Labbe, Laurie	Morin, Marie- Noëlle	Yao, Kathryn
	Labelle, Maude	Morin, Marie- Noëlle	Yoo, Paul Yejong
	Labrecque,	Morin, Marie- Noëlle	

FORMATION CONTINUE

Programme 2018-2019

L'Ordre est heureux de vous présenter son programme de formation continue 2018-2019. Cette année encore, plus de 40 activités sont prévues, incluant notre colloque annuel. Comme à l'accoutumée, la majorité des formations vous sont aussi offertes sur demande. Vous trouverez tous les descriptifs sur le Portail.OEQ. Nous vous informerons en cours d'année des dates et des thématiques qui s'ajouteront.

Nous vous invitons à communiquer ces renseignements aux personnes de votre milieu de travail qui gèrent vos inscriptions aux activités de formation. Vous ou votre employeur pouvez effectuer votre inscription entièrement en ligne!

Assurez-vous de fournir votre adresse courriel à l'Ordre lors de votre inscription au Tableau des membres et de la mettre à jour si vous la modifiez.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour des formations sur demande, veuillez communiquer avec la secrétaire à la formation continue, M^{me} Corinne Parmentier, au 514 844-5778, poste 250 ou parmentierc@oeq.org.

Formations en ligne

Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux	GRATUIT
Utilisation de la démarche réflexive afin d'améliorer ses compétences professionnelles	GRATUIT
Dépistage des troubles cognitifs chez l'adulte et la personne âgées	
Survivance du système professionnel et des principales obligations des ergothérapeutes	PROCHAINEMENT

Événement

Dates

Colloque 2018 – L'ergothérapeute en enfance jeunesse : un apport incontournable	27 septembre 2018 Centre de congrès de Saint-Hyacinthe
---------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

Formations en salle

Dates

Intervention de l'ergothérapeute auprès de personnes adultes ou âgées présentant des difficultés à s'alimenter	Montréal – 24 et 25 octobre 2018
Comment soutenir notre identité professionnelle et notre raisonnement clinique grâce aux modèles conceptuels	Montréal – Date à venir
Dépistage et effets de la déficience visuelle sur le quotidien des adultes et des aînés	Longueuil – 25 janvier et 22 février 2019
Le rapport d'ergothérapie dans un contexte médico-légal	Montréal – Date à venir
Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : le rôle de l'ergothérapeute	Montréal – 17 septembre et 22 octobre 2018 Québec – 18 février et 25 mars 2019
Gestion des mesures de contrôle (contention physique) : le rôle de l'ergothérapeute pour une clientèle DI/TSA	Montréal – 25 février et 1 ^{er} avril 2019
Tenue de dossiers en ergothérapie : Habiletés de rédaction - Niveau de base	Québec – 26 octobre et 23 novembre 2018 Montréal – 17 janvier et 14 février 2019

Tenue de dossiers en ergothérapie :
Habiletés de rédaction - Niveau avancé

Montréal –
10 décembre 2018
Québec – 18 mars 2019

Prévention et traitement des plaies de pression

Québec – 22 octobre
et 19 novembre 2018
Montréal – 28 janvier
et 11 mars 2019

Prévention de l'isolement en santé mentale adulte :
une approche interprofessionnelle

Montréal et Québec
Dates à venir

Formations hybrides (en ligne et en salle)

Dates

L'évaluation de l'inaptitude : Approche éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation

Montréal –
19 et 20 novembre 2018
Québec –
14 et 15 mars 2019

Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en CLSC et CHSLD

Montréal – 12 septembre et
10 octobre 2018
Québec – 13 novembre et
11 décembre 2018

Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant un déficit cognitif pour une clientèle en soins aigus

Montréal –
11 février et 18 mars 2019

Améliorer sa pratique professionnelle :
un défi, une exigence, des outils

Québec – 30 novembre 2018
Montréal – 7 février 2019

Favoriser l'émergence de la motivation à agir chez les personnes aux prises avec des difficultés à s'engager dans l'occupation

Montréal – 15 mars 2019
Québec – 22 mars 2019

SÉCuRE : approche contextualisée et réflexion explicitée à l'évaluation à domicile de la sécurité à domicile en santé mentale

Montréal – 10 septembre 2018
Québec – 25 janvier 2019

Collaboration avec l'Université de Montréal

Impacts des troubles cognitifs sur les habitudes de vie : modèles théoriques et applications cliniques (en salle)

Montréal et Québec
Dates à venir

Le choix d'Instrument de mesure pour une clientèle en santé mentale (en salle)

Montréal et Québec
Dates à venir

Collaboration avec l'Université de Sherbrooke

Apprendre à négocier efficacement (en salle)

Longueuil et Québec
Dates à venir

Effectuer une prise de décision partagée avec le travailleur référé pour une incapacité au travail

(Lecture préalable)
Longueuil – Dates à venir

Évaluer et favoriser le retour au travail des personnes absentes en raison de troubles mentaux courants

(Formation hybride)
Longueuil – Dates à venir

Le Sara Combilizer nous a ouvert de nouvelles possibilités pour la mobilisation des patients.

Le Sara Combilizer® permet la mobilisation précoce de patients en phase critique, cette mobilisation s'inscrivant dans le cadre d'un programme de rééducation structuré permettant de traiter la personne dans son ensemble.

Cet appareil polyvalent combine les fonctions de table de verticalisation, de brancard et de fauteuil. Le patient peut donc facilement être placé en position debout ou assise, ou même en décubitus dorsal.

Pour plus de détails
Téléphone:
1-800-665-4831
Ou Courriel:
Info.Canada@Arjo.com



FORMATION CONTINUE

Activités offertes par d'autres organismes

La publication de l'information sur les activités offertes par d'autres organismes ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui donne la formation.

Consultez le Portail.OEQ dans la section Activités de formations offertes par d'autres organismes afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession.

FORMATIONS

THÈME	TROUSSE D'ACCOMPAGNEMENT POUR MIEUX COMPRENDRE LE TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DE LA COORDINATION (TDC)
Organisme :	CIUSSS de la Capitale-Nationale
Dates et lieu :	5-6 avril 2018 + suivi des apprentissage le 21 juin 2018 par visioconférence à Québec
Renseignements :	http://bit.ly/2CofYQg
THÈME	DEUIL ET PERTES MULTIPLES
Organisme :	Mire Formation Conseil inc.
Date et lieu :	9 avril 2018, Rivière-du-Loup
Renseignements :	https://mireformations.com/calendrier/deuil-et-pertes-multiples-2/
THÈME	CONFÉRENCE : IDENTITÉ QUÉBÉCOISE ET ÉVOLUTION DE NOS IDENTITÉS : QUELS IMPACTS EN CONTEXTE INTERCULTUREL ?
Organisme :	Association canadienne pour la santé mentale-Filiale de Montréal (ACSM-Montréal)
Date et lieu :	10 avril 2018, de 9 h à 12 h, à Montréal
Renseignements :	http://acsmmontreal.qc.ca/events-list-conference/ OU info@acsmmontreal.qc.ca ; 514-521-4993
THÈME	CAPRIT – LES NOCTURNES DE LA RÉADAPTATION – SÉRIE DE 5 CONFÉRENCES
Conférence 5 :	Quand aider fait mal
Organisme :	Le Centre d'action en prévention et réadaptation de l'incapacité au travail (CAPRIT) de l'Université de Sherbrooke
Date et lieu :	11 avril 2018 de 18 h 30 à 21 h 30 à Longueuil
Renseignements :	https://www.usherbrooke.ca/caprit/formation/formation-continue/
THÈME	SEXUALITÉ DES PERSONNES AYANT UN TSA AVEC OU SANS DI
Organisme :	Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme
Date et lieu :	12 avril 2018 à Trois-Rivières
Renseignements :	http://crditedmq.qc.ca/fr/mission_universitaire/acces_aux_connaissances/offre_de_formation.asp
THÈME	LES SOINS DE FIN DE VIE ET ERGOTHÉRAPIE
Organisme :	École de réadaptation, Faculté de médecine de l'Université de Montréal
Date et lieu :	12 avril 2018 à Montréal
Renseignements :	https://readaptation.umontreal.ca/calendrier/formation-continue-programme-dergothérapie-soins-de-fin-de-vie-ergothérapie/
THÈME	MIEUX VIVRE AVEC LE PARKINSON
Organisme :	Parkinson Québec
Dates et lieu :	16 avril 2018, 28 mai 2018, 24 septembre 2018, 22 octobre 2018, 19 novembre 2018, de 8 h 30 à 16 h 30 à Montréal
Renseignements :	http://parkinsonquebec.ca/services-soutien/formations-et-conferences/formations-mieux-vivre/
THÈME	FORMATION VIEILLIR EN BONNE SANTÉ MENTALE
Organisme :	Association canadienne pour la santé mentale-Filiale de Montréal (ACSM-Montréal)
Dates et lieu :	Formation de deux jours les 16 et 17 avril 2018, de 9 h à 17 h, à Montréal
Renseignements :	http://acsmmontreal.qc.ca/formations/ OU info@acsmmontreal.qc.ca ; 514-521-4993
THÈME	L'APPROCHE D'INTÉGRATION SENSORIELLE UTILISÉE EN RÉADAPTATION; IMPACT SUR LES HABITUDES DE VIE
Organisme :	Clinique pédiatrique de dysphagie et d'ergothérapie
Dates et lieu :	THÉORIE : 16-17 avril 2018; ADMINISTRATION ET INTERPRÉTATION DES TESTS : 16-17 18 mai 2018; TRAITEMENT : 11-12 juin 2018, Université de Sherbrooke, campus de Longueuil
Renseignements :	www.cliniquepede.ca
THÈME	DE L'ASSIETTE AU CERVEAU : L'INFLUENCE DE L'ALIMENTATION SUR LE CERVEAU ET LA SANTÉ MENTALE
Organisme :	Stéphane Migneault, psychologue
Dates et lieu :	20-21 avril 2018 à Eastman; 11-12 mai 2018 à Québec; 25-26 mai 2018 à Chicoutimi; 1-2 juin 2018 à Montréal
Renseignements :	www.stephanemigneault.com/neuronutrition
THÈME	LA PRATIQUE PRIVÉE ET L'OFFRE DE SERVICE À DOMICILE : APPROCHE PRATIQUE
Organisme :	Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (AQEPP)
Date et lieu :	20 avril 2018 à Montréal
Renseignements :	aqepf.formations@hotmail.com
THÈME	CONFÉRENCE : L'INTERVENTION INTERCULTURELLE : COMPOSER AVEC LES RÉSONNANCES ÉMOTIONNELLES ÉVOQUÉES
Organisme :	Association canadienne pour la santé mentale-Filiale de Montréal (ACSM-Montréal)
Date et lieu :	24 avril 2018, de 9 h à 12 h, à Montréal
Renseignements :	http://acsmmontreal.qc.ca/events-list-conference/ OU info@acsmmontreal.qc.ca ; 514-521-4993
THÈME	RÉADAPTATION ASSISTÉE PAR LE CHEVAL ET HIPPOTHÉRAPIE
Organisme :	Clinique de réadaptation Carolyne Mainville (CRCM)
Dates :	3-4-6-7 mai 2018
Informations :	http://www.crcm.ca/readaptation-cheval-hippothérapie/
THÈME	L'ABC DU COMPORTEMENT D'ENFANTS AYANT UN TSA : DES PARENTS EN ACTION !
Organisme :	Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme
Dates et lieu :	3 mai ou 27 septembre 2018 à Trois-Rivières
Renseignements :	http://crditedmq.qc.ca/fr/mission_universitaire/acces_aux_connaissances/offre_de_formation.asp
THÈME	DOULEUR CHRONIQUE ET PRATIQUE EN CLSC
Organisme :	École de réadaptation, Faculté de médecine de l'Université de Montréal
Dates et lieu :	10-11 mai 2018 à Montréal
Renseignements :	https://readaptation.umontreal.ca/calendrier/formation-continue-programme-dergothérapie-douleur-chronique-pratique-clsc/
THÈME	L'APPORT ÉTHIQUE AU RAISONNEMENT CLINIQUE EN ERGOTHÉRAPIE
Organisme :	École de réadaptation, Faculté de médecine de l'Université de Montréal
Date et lieu :	11 mai 2018 à Montréal
Renseignements :	https://readaptation.umontreal.ca/calendrier/formation-continue-programme-dergothérapie-lapport-de-lethique-raisonnement-clinique-ergothérapie/
THÈME	JOURNÉE DE RECHERCHE EN RÉADAPTATION AU TRAVAIL
Organisme :	Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (AQEPP)
Date et lieu :	11 mai 2018 à Montréal
Renseignements :	aqepf.formations@hotmail.com
THÈME	ERGOTHÉRAPIE ET RÉSILIENCE
Organisme :	École de réadaptation, Faculté de médecine de l'Université de Montréal
Date et lieu :	17 mai 2018 à Montréal
Renseignements :	https://readaptation.umontreal.ca/calendrier/formation-continue-programme-dergothérapie-ergothérapie-résilience/

THÈME	MALADIE D'ALZHEIMER ET AUTRES TNC : FAVORISER LA COLLABORATION ET ÉVITER L'AGRESSIVITÉ
Organisme :	Mire Formation Conseil inc.
Date et lieu :	19 mai 2018 à Longueuil et 6 juin 2018 à Lac Mégantic
Renseignements :	https://mireformations.com/calendrier/demenche-favoriser-la-collaboration-et-eviter-lagressivite-oiq-2/
THÈME	INTRODUCTION À L'INTERVENTION COGNITIVE EN ERGOTHÉRAPIE : DONNÉES PROBANTES ET APPLICATION CLINIQUE
Organisme :	École de réadaptation, Faculté de médecine de l'Université de Montréal
Dates et lieu :	24-25 mai 2018 à Montréal
Renseignements :	https://readaptation.umontreal.ca/calendrier/formation-continue-programme-dergothérapie-introduction-a-l'intervention-cognitive-ergothérapie-donnees-probantes-applications-cliniques/
THÈME	L'INTERPRÉTATION DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES
Organisme :	Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (AQEPP)
Date et lieu :	25 mai 2018 à Montréal
Renseignements :	aqepf.formations@hotmail.com
THÈME	BAL-A-VIS-X
Organisme :	L'ergothérapie de la maison à l'école
Dates et lieu :	du 25 au 27 mai 2018 à Montréal
Renseignements :	https://edme.org/formations_ergothérapeute.php
THÈME	INTRODUCTION À L'ENTRETIEN MOTIVATIONNEL (NIVEAU 1)
Organisme :	PsyMontréal
Dates et lieu :	28 et 29 mai 2018 à Montréal
Renseignements :	https://psymontreal.com/introduction-en-entretien-motivationnel/
THÈME	INTERVENIR DANS UN CONTEXTE CULTURELLEMENT DIVERSIFIÉ : DES ENJEUX QUI DYNAMISENT LA PRATIQUE DE L'ERGOTHÉRAPIE
Organisme :	École de réadaptation, Faculté de médecine de l'Université de Montréal
Dates et lieu :	1 ^{er} et 8 juin 2018 à Montréal
Renseignements :	https://readaptation.umontreal.ca/calendrier/formation-continue-programme-dergothérapie-intervenir-contexte-culturellement-diversifie-enjeux-dynamisent-pratique-de-ergothérapie/
THÈME	L'APPORT DE L'ERGOTHÉRAPIE DANS L'IDENTIFICATION DU TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DE LA COORDINATION (TDC) CHEZ L'ENFANT : PROPOSITION D'UNE DÉMARCHÉ RÉFLEXIVE
Organisme :	Marie-Eve Langevin et France Léger, ergothérapeutes
Date et lieu :	4 juin 2018 à Québec
Renseignements :	formationtdc@gmail.com
THÈME	FORMATION À L'ÉVALUATION PRPP (PERCEIVE, RECALL, PLAN AND PERFORM)
Organisme :	Formation offerte en anglais
Dates et lieu :	Société de formation en ergothérapie de Québec
Renseignements :	Formation de 5 jours, du 4 au 8 juin 2018 à Québec sfeq@videotron.ca
THÈME	FORMATION À L'INTERVENTION PRPP (PERCEIVE, RECALL, PLAN AND PERFORM)
Organisme :	Formation offerte en anglais – avoir préalablement complété la formation à l'évaluation PRPP
Dates et lieu :	Société de formation en ergothérapie de Québec
Renseignements :	formation de 4, 5 jours, du 11 au 15 juin 2018 à Québec sfeq@videotron.ca
THÈME	L'ANALYSE DE POSTE DE TRAVAIL
Organisme :	Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (AQEPP)
Date et lieu :	15 juin 2018 à Montréal
Renseignements :	aqepf.formations@hotmail.com

CONGRÈS – COLLOQUES – SYMPOSIUMS

THÈME	SCLÉROSE EN PLAQUES : MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX INTERVENIR
Organisme :	Société canadienne de la sclérose en plaques – division du Québec
Date et lieu :	20 avril 2018 à Boucherville
Renseignements :	http://bit.ly/2jCB05W OU mylene.huet@scleroseenplaques.ca
THÈME	SALON EN CONVERGENCE VERS LEUR MIEUX-ÊTRE, INNOVATIONS 2018
CONFÉRENCE PRINCIPALE :	Jouer toutes les cartes dans la prévention des chutes, Nathalie Farley, erg., M. Sc.
Organisme :	ADOPEM, Association du Développement d'Orthèses-Prothèses et Équipements Médicaux
Dates :	24 avril 2018, Place Forzani, Laval
Renseignement :	www.adopem.ca ; 514 525-3757 poste 1105
THÈME	JOURNÉE ANNUELLE DU RÉSEAU NATIONAL D'EXPERTISE EN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
Organisation :	Réseau national d'expertise en trouble du spectre de l'autisme (RNETSA)
Date et lieu :	26 avril 2018 à Québec (disponible en webdiffusion)
Renseignements :	http://www.rnetsa.ca/journee-annuelle-2018
THÈME	COLLOQUE : RÉSEAU DE LA COLLABORATION SUR LES PRATIQUES INTERPROFESSIONNELLES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
Organisme :	Collaborer en santé et services sociaux... si simple et si complexe !
Date et lieu :	Centre d'expertise sur la collaboration interprofessionnelle
Renseignements :	27 avril 2018 à Québec rayonnement.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca
THÈME	SALON MIEUX COMPRENDRE LA NEURODIVERSITÉ – JOURNÉE DU VENDREDI POUR LES PROFESSIONNELS
Organisme :	Fondation Aide à la jeunesse, mis en œuvre par Regard9 et Essor Expo Média.
Dates et lieu :	27 au 29 avril 2018 à Laval
Renseignement :	https://mieuxcomprendre.ca/
THÈME	COLLOQUE INTERDISCIPLINAIRE SUR LES MALADIES NEUROMUSCULAIRES 2018 DE LA RECHERCHE AU QUOTIDIEN : LES AVANCÉES SCIENTIFIQUES ET LEUR APPLICATION
Organisme :	Dystrophie Musculaire Canada
Dates et lieu :	3 et 4 mai 2018 à Québec
Renseignements :	www.fourwav.es/view/576/info/ , 1-800-567-2236 poste 3102 ou par courriel à marie-helene.bolduc@muscle.ca
THÈME	1^{re} CONFÉRENCE COLLABORATIVE CANADIENNE SUR L'ENCÉPHALOMYÉLITE MYALGIQUE FAIRE PROGRESSER UN PROGRAMME DE RECHERCHE INTERNATIONALE EN IDENTIFIANT LES PRIORITÉS DE RECHERCHE SUR L'EM/SFC : DE LA RECHERCHE À LA PRATIQUE CLINIQUE
Dates et lieu :	du 3 au 5 mai 2018 à Montréal
Renseignements :	https://www.fourwav.es/view/647/info/
THÈME	JOURNÉES ANNUELLES DE SANTÉ MENTALE (JASM) : TOUT UN MONDE EN ACTION
Organisme :	Concevoir la personne dans son intégralité
Dates et lieu :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Renseignements :	8 et 9 mai 2018 à Montréal http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-mentale/maladie-mentale/journees-annuelles-de-sante-mentale-jasm/
THÈME	CONGRÈS ANNUEL 2018 DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES MÉDECINS DU SPORT ET DE L'EXERCICE
Organisme :	Association québécoise des médecins de sport et de l'exercice
Dates et lieu :	du 25 au 27 mai 2018 à Bromont
Renseignements :	http://aqmse.org/congres-annuel/programme/